HORODATAGE

ACTIPIERRE 2

S.C.P.I. à capital fixe

MANDAT D'ACHAT DE PARTS

CADRE RESERVE A AEW Ciloger

Code associé

Numéro d'ordre

Je(nous) soussigné(s) (1) : ❑ Monsieur ❑ Madame ❑ Monsieur et Madame ❑ Indivision

❑ Personne morale : n° SIRET _____ Nom et prénom du représentant légal _____

NOM OU DÉNOMINATION SOCIALE : _____ **PRÉNOM :** _____

(En majuscules) nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - nom juridique pour les indivisions

NOM DE FAMILLE : _____

NÉ(E) LE : ___ ___ _____ *(JJ/MM/AAAA)* **A** _____ **DEPT.** ____ **PAYS** _____

NOM - Prénom du conjoint ou partenaire du PACS _____ **NÉ(E) LE** ___ ___ _____ **A** _____

ADRESSE COMPLÈTE : N° ____ **RUE** _____

COMPLÉMENT D'ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____

N° DE TELEPHONE : DOMICILE _____ **BUREAU** _____ **E-MAIL** _____

RÉGIME FISCAL(1) **:** ❑ IR ❑ Autre : _____

STATUT FISCAL(1) **:** ❑ Résident fiscal français ❑ Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale : _____

L'ACQUEREUR EST-IL DEJA ASSOCIÉ D'UNE SCPI GÉRÉE PAR AEW Ciloger ?(1) ❑ oui ❑ non

Situation familiale (1)	Capacité juridique (1)	Profession (1) ne pas omettre de compléter la profession exacte en sus de la catégorie professionnelle
❑ Marié(e) communauté ❑ Marié(e) séparation de biens ❑ Marié(e) communauté universelle ❑ PACS ❑ Veuf(ve) ❑ Célibataire ❑ Divorcé(e)	❑ Majeur ❑ Majeur incapable ❑ Mineur sous administration légale ❑ Mineur sous contrôle judiciaire	❑ Agriculteur ❑ Fonctionnaire ❑ Chef d'entreprise ❑ Commerçant ❑ Cadre ❑ Retraité ❑ Profession libérale ❑ Employé ❑ Sans profession **Préciser la profession exacte**(2) : _____

CADRE RESERVE A L'INTERMEDIAIRE

A compléter obligatoirement

Nom du Conseiller :

Téléphone du Conseiller :

Adresse mail du Conseiller :

N° du démarcheur (éventuel) :

DATE – CACHET ET VISA :

ORDRE D'ACHAT		
Nombre de parts (A)	Prix d'achat maximum frais inclus* par part (en euros) (B) * frais : 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public avec un minimum de 25 € + commission de 5,4% TTC du prix d'achat des parts	Montant total (A x B)

L'ordre est donné pour ____ confrontations mensuelles, sans pouvoir excéder 4 confrontations *(par défaut d'indication l'ordre sera valable pour 4 confrontations).*
Sauf indication contraire de votre part, en cas d'exécution partielle de votre ordre, le solde est reporté sur les confrontations suivantes dans la limite ci-dessus indiquée.

- **Reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du document d'informations clés, des derniers rapport annuel et bulletin trimestriel et des conditions d'acquisition des parts rappelées au verso.**
- **Donne(ons) mandat à la Société de Gestion AEW Ciloger de procéder, en mon(notre) nom, à toutes les formalités liées à mon ordre et notamment d'effectuer l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.**
- **Suis (sommes) informé(s) que la société ne garantit ni la revente des parts ni le remboursement des sommes investies.**
- **Règle(ons) l'achat par :**

❑ Chèque N° _____ tiré sur _____ **à l'ordre de la SCPI ACTIPIERRE 2.**

❑ Achat à crédit auprès de la Banque : _____ pour un montant de _____ euros.

❑ Par virement sur le compte « marché secondaire » de la SCPI ACTIPIERRE 2.

- **Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant**(1) **:** (joindre impérativement un IBAN/BIC)

❑ **A mon ordre** ❑ **A l'ordre de :** Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

en qualité de (1) : ❑ **Usufruitier** ❑ **Autre :** _____

- **Sauf avis contraire formalisé, suis(sommes) informé(s), de mon(notre) classement dans la catégorie « non professionnel » en application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II » (MIF II).**

❑ J'autorise AEW Ciloger à m'adresser par courrier électronique et/ou par sms des informations sur la SCPI ACTIPIERRE 2.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour acheter ou vendre des parts de la SCPI et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est AEW Ciloger. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par AEW Ciloger, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires.
Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de AEW Ciloger - 22, rue du Docteur Lancereaux – CS 80102 – 75380 Paris Cedex 8, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale.
Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées, vous pouvez d'ores et déjà cocher la case ci-après ❑ « Je refuse que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. »

Fait à _____ Le _____ en 3 exemplaires dont l'un reste en ma (notre) possession.

Signature(s)(3) précédée(s) de la mention manuscrite : « Bon pour achat de *(nombre en toutes lettres)* parts ».

(1) Cocher la case correspondante / (2) Mention obligatoire / (3) Signatures de toutes les parties en cas d'acquisition indivise, de démembrement ou par des personnes mariées sous le régime de la communauté

A REMPLIR UNIQUEMENT SI L'ACHAT RESULTE D'UN DEMARCHAGE (cf. informations au verso)

Je soussigné, _____, **reconnais avoir acquis les parts de la SCPI ACTIPIERRE 2 :** après que (nom, adresse professionnelle et numéro d'enregistrement) « le démarcheur » _____, agissant pour le compte de (nom, adresse et numéro d'enregistrement de l'établissement financier ayant mandaté le démarcheur) _____ ait rempli l'ensemble des obligations lui incombant, telles que rappelées au verso - dans ce cas, la signature du mandat d'achat ci-dessus, ainsi que le versement des fonds y afférents, ne pourront intervenir que **quarante-huit heures minimum** après la signature du présent encadré - **et déclare avoir été mis en mesure d'exercer le délai de réflexion issu de l'article L.341-16 IV du Code monétaire et financier.**

Fait à _____ Le _____ Signature(s)(3) :

ACTIPIERRE 2

Société Civile de Placement Immobilier
régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, L.231-8 et suivants du Code de commerce,
les articles L.214-86 et suivants, et D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-60 du Code monétaire et financier,
et les articles 422-189 à 422-236 du RG AMF
Capital social : 49 936 717,50 €
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS – R.C.S. : 339 912 248 Paris

Société de Gestion : AEW Ciloger
SAS au capital de 828 510 €
Agrément AMF n° GP07000043 en date du 10 juillet 2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS - Téléphone : 01.78.40.53.00 – www.aewciloger.com
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux – CS 80102 – 75380 Paris Cedex 8

CONDITIONS DE VALIDITE

Il est rappelé que l'inscription de l'ordre d'achat sur le registre des associés est subordonnée :
- au fait que l'ordre soit conforme et correctement complété et signé par le (les) donneur(s) d'ordre ;
- à la couverture intégrale de l'ordre ;
- à la réception de la fiche « Connaissance client – Origine des fonds » (sauf acquisition par l'intermédiaire d'un établissement financier). A ce titre, la Société de Gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

■ **Les ordres sont adressés directement à la Société de Gestion AEW Ciloger (22, rue du Docteur Lancereaux – CS 80102 – 75380 Paris Cedex 8),** ou remis aux Intermédiaires habilités de cette dernière qui se chargeront de les faire parvenir à la Société de Gestion dans les meilleurs délais.
Pour être enregistrés, les originaux des mandats d'achat doivent être réceptionnés par la Société de Gestion au plus tard la veille du fixing à 16 heures, à défaut l'ordre sera enregistré pour la confrontation suivante. Quelles que soient les modalités de transmission des ordres, le donneur d'ordre doit être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception par la Société de Gestion.

■ **Couverture des ordres**

La Société de Gestion demande une couverture des ordres d'achat égale au montant total du prix d'achat tel que figurant au recto, frais de transaction inclus. La couverture peut être effectuée par chèque qui doit être réceptionné par la société au plus tard 8 jours avant la date de confrontation, ou par virement visible sur le compte « marché secondaire » de la SCPI au plus tard à 16 heures le jour précédant la date de confrontation. L'octroi de cette couverture subordonne l'inscription de l'ordre d'achat correspondant sur le registre des ordres. Les fonds versés à titre de couverture sont portés sur un compte spécifique ouvert au nom de la SCPI ACTIPIERRE 2, lequel ne porte pas intérêt. Lorsque l'ordre est exécuté, la couverture est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises, frais de transaction inclus. L'éventuelle différence, après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture, en cas d'inexécution totale de l'ordre, sera restituée au donneur d'ordre dans un délai maximum de 20 jours à compter du dernier jour du mois au cours duquel la confrontation périodique a eu lieu.

■ **Jouissance des parts**

L'acquéreur de parts sur le marché secondaire acquiert la jouissance des parts au 1er jour du trimestre au cours duquel l'acquisition a été réalisée.

■ **Annulation ou modification de l'ordre**

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'au terme de la période de confrontation périodique des ordres, de manière expresse par l'envoi du formulaire spécifique d'annulation/modification de l'ordre initial, et dans les mêmes conditions (ce formulaire est disponible sur simple demande auprès de AEW Ciloger).

La modification d'un ordre entraîne la perte de son rang dans les cas suivants :
- augmentation de la quantité des parts à l'achat ou à la vente
- modification du sens de l'ordre
- augmentation du prix pour les ordres de vente
- diminution du prix pour les ordres d'achat

■ **Toutes informations sur la SCPI,** et notamment sur les prix constatés lors des transactions de la période : les cinq prix d'achat les plus élevés, les cinq prix de vente les plus faibles inscrits sur le registre, les quantités demandées et offertes à ce prix ; le dernier dividende annuel servi ; l'estimation du prochain dividende ; la dernière valeur de réalisation peuvent être obtenus auprès de la Société de Gestion ou sur le site Internet www.aewciloger.com.

■ **La note d'information de la SCPI ACTIPIERRE 2 a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° SCPI 10-01 en date du 5 février 2010.**

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR QUE L'ORDRE D'ACHAT SOIT CONFORME

Pour les personnes physiques :	**Pour les personnes morales :**
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport), - s'il y a lieu : convention d'indivision, convention de démembrement, autorisation d'achat du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille, attestation signée du partenaire de PACS précisant le caractère indivis ou non des parts…, - un justificatif de domicile de moins de trois mois. - un IBAN/BIC pour le règlement des revenus de distribution.	- copie des statuts à jour certifiée conforme, - extrait KBIS datant de moins de trois mois, - pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'Etat dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique, - justificatif du pouvoir du signataire (extrait certifié conforme du procès-verbal de l'organe compétent ou procuration éventuelle du mandataire social), - copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du signataire. - un IBAN/BIC pour le règlement des revenus de distribution.
Pour les achats à crédit : joindre une copie de l'offre de crédit définitive acceptée et signée par les parties au contrat.	

MODALITES POUR REMPLIR LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- **Pour les époux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs :** le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité, donner son consentement en apposant sa signature sur le recto du présent document et en indiquant « Bon pour achat à *(nombre en toutes lettres)* parts ».
- **Pour les partenaires d'un PACS :** en cas d'indivision, faire signer le bulletin par chacun des partenaires.
- **Pour les indivisions** : établir le bulletin au nom de l'indivision, le faire signer par chacun d'eux et leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).
- **Pour les mineurs et les incapables majeurs :** établir le bulletin au nom du mineur ou de l'incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile et qualité.

MODALITES POUR COMPLETER L'ENCADRE DEMARCHAGE ***(en grisé au recto)***

Cet encadré est à remplir si l'achat résulte d'un acte de démarchage. Aux termes de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier, constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir de sa part un accord sur l'achat de parts de la SCPI ACTIPIERRE 2. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. L'ensemble de ces règles ne s'appliquent pas lorsque la personne démarchée est déjà associée d'ACTIPIERRE 2 et si les montants en cause correspondent à des opérations habituellement réalisées par elle.
Obligations à la charge du démarcheur :
- présenter sa carte de démarcheur et justifier de son nom, de son adresse professionnelle, de son numéro d'enregistrement, du nom, de l'adresse et du numéro d'enregistrement de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage des parts de la SCPI ACTIPIERRE 2 est effectué ;
- s'enquérir de la situation financière du souscripteur potentiel, de son expérience, de ses objectifs en matière de placement ou de financement ;
- remettre les statuts, la note d'information visée par l'AMF, le document d'informations clés, les derniers rapport annuel et bulletin trimestriel d'ACTIPIERRE 2 ;
- communiquer au démarché, d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision ;
- informer le démarché de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du Code monétaire et financier ;
- informer le démarché qu'il dispose d'un délai de réflexion de 48 heures à compter de la signature de l'encadré « démarchage ». Ce délai commence à courir le lendemain de la signature de l'encadré et sera prorogé **jusqu'au premier jour ouvrable si son expiration normale arrive un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé.** Avant l'expiration de ce délai, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres ni fonds. La signature du bulletin d'achat, ainsi que le versement des fonds ne pourront intervenir qu'à l'échéance de ce délai.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT – ORIGINE DES FONDS
PERSONNES MORALES

AEW Ciloger

AEW Ciloger a l'obligation en tant qu'intermédiaire financier de collecter toutes les informations sur votre situation patrimoniale et financière, ainsi que sur votre connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers » (MIF II).
Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Il est un préalable à toute souscription. En cas d'évolution de votre situation, tout changement devra être adressé, directement ou par l'intermédiaire de votre contact habituel à AEW Ciloger.

Vous êtes une personne Morale (Client professionnel / non professionnel)

Si vous vous déclarez auprès de AEW Ciloger comme « client professionnel (1) », AEW Ciloger considère que vous êtes présumé avoir l'expérience et la connaissance des marchés financiers. Dans ce cas complétez uniquement l'identification, votre situation financière, votre objectif d'investissement et l'origine des fonds.
Si vous souhaitez être considéré comme un « client non professionnel » et bénéficier de la protection la plus élevée, nous vous recommandons vivement de compléter ce questionnaire.

IDENTITÉ DE L'INVESTISSEUR

Personne morale : _____

Dénomination sociale : _____

Forme juridique : _____

Activité de la société : _____

Régime d'imposition :
☐ IR ☐ IS ☐ BIC ☐ BNC

Catégorie d'investisseurs (1) :
☐ Client professionnel ☐ Client non professionnel
☐ Contrepartie éligible

Type d'établissement :
☐ Etablissement de crédit ☐ Organisme de placement collectif
☐ Etablissement d'investissement ☐ Entreprise non financière
☐ Etablissement d'assurance ☐ Etablissement de retraite
☐ Autre établissement financier agréé ou réglementé
☐ Autre, précisez : _____

Pour les entreprises de type « non financière »
(2 des 3 critères pour être éligible)
Capitaux propres : ☐ > 2M€ ☐ < 2M€
Chiffre d'affaires net : ☐ > 40M€ ☐ < 40M€
Total du bilan : ☐ > 20M€ ☐ < 20M€

Etes-vous une personne politiquement exposée(1) ? (Définition page 2)
☐ Oui ☐ Non
Si oui, quelle fonction ? :
☐ Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la règlementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

Représentant légal de la personne morale : _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Nationalité :
☐ Française
☐ Autre, précisez : _____

Si vous êtes de nationalité étrangère, êtes-vous une personne politiquement exposée(1) (définition page 2)
☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? : _____

Etes-vous une personne politiquement exposée(1) ? (Définition page 2)
☐ Oui ☐ Non
Si oui, quelle fonction ? :
☐ Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la règlementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une "US person".

(1) Article L.561-10 du Code monétaire et financier

VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Type d'instruments financiers détenus par votre société ou par vos fonds (exprimé en % de détention)
☐ Dépôts bancaires : _____ % ☐ Actions, obligations : _____ % ☐ Placement en CDN, CAT : _____ %
☐ Placements immobiliers : _____ % ☐ Autres : _____ %, précisez : _____

VOTRE OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Horizon de placement ?
☐ Court terme (moins de 5 ans) ☐ Moyen terme (5 à 10 ans)
☐ Long terme (plus de 10 ans)

Degrés de risque ?
☐ Aucun risque (pas de perte en capital)
☐ Risque faible (perte d'une partie du capital)
☐ Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)
☐ Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

Type d'actif immobilier détenu par l'investisseur (exprimé en % de détention)
☐ Bureaux : _____ % ☐ Logements : _____ %
☐ Commerces : _____ % ☐ Entrepôts / logistique : _____ %
☐ Parts de sociétés SCPI, OPCI, SCI : _____ %
☐ Autres : _____ %, précisez : _____

A quel objectif répond le placement envisagé ?
☐ Diversification du patrimoine ☐ Revenus complémentaires
☐ Rendement ☐ Autres, préciser : _____

MIF II - Dernière mise à jour : janvier 2018

AEW Ciloger - SAS au capital de 828 510 €
RCS PARIS 329 255 046
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8
Agrément AMF numéro GP 07000043 du 10/07/2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE

AEW CILOGER

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT – ORIGINE DES FONDS
PERSONNES MORALES

AEW CILOGER

VOTRE CONNAISSANCE ET VOTRE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Ces questions visent à évaluer votre expérience en matière d'investissement de parts de SCPI.
Vous devez compléter les questions suivantes éventuellement avec l'aide de votre conseiller habituel après avoir pris connaissance de la note d'information de la SCPI.

Test de connaissance du client :

Le placement en parts de SCPI est-il un placement à court terme ?
☐ Oui ☐ Non

La SCPI est-elle un placement garanti ?
☐ Oui ☐ Non

La revente des parts d'une SCPI de rendement est-elle possible ?
☐ Oui ☐ Non

La rentabilité d'un placement en immobilier dépend de la qualité des locataires et de la localisation des actifs immobiliers ?
☐ Oui ☐ Non

La société de gestion peut-elle acheter tous les actifs immobiliers qu'elle souhaite sans respecter la politique d'investissement de la SCPI ?
☐ Oui ☐ Non

Expérience de l'investisseur :

Avez-vous une expérience professionnelle d'au moins un an vous permettant d'acquérir une bonne connaissance des marchés financiers et/ou immobiliers ?
☐ Oui ☐ Non

Nombre d'années : _____

Comment qualifierez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?
☐ Débutant
☐ Intermédiaire
☐ Confirmé
☐ Expert

Origine des fonds :

Déclare que la somme de _____ € investie dans la SCPI gérée par AEW Ciloger provient de :
☐ Epargne _____ % ☐ Héritage _____ % ☐ Vente _____ % ☐ Prêt _____ % ☐ Autres, précisez _____

Domiciliation de la banque : _____

☐ Je certifie que la provenance des sommes investies dans les véhicules d'AEW Ciloger ne porte pas attente à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

☐ Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur.

Fait à _____ Le _____

Signature de l'investisseur	Cachet de la société

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour acheter des parts de la SCPI et font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est AEW Ciloger. Ce questionnaire est obligatoire pour vérifier que le client est bien en adéquation avec le produit proposé et que son profil de risques correspond au produit vendu. En l'absence de réponse, AEW Ciloger s'abstiendra de vous recommander tout type de produit financier et ne pourra pas prendre en compte votre souscription. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Dans les conditions prévues par la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès avec possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

Personnes politiquement exposées :

Exercez-vous une des fonctions suivantes en France ou à l'étranger :

☐ Chef d'Etat, de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
☐ Membre d'une assemblée parlementaire/ nationale, du Parlement européen
☐ Membre d'une cour suprême, constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction ;
☐ Membre d'une cour des comptes ;
☐ Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
☐ Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général ou consul de carrière ;
☐ Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
☐ Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
☐ Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

AEW Ciloger - SAS au capital de 828 510 €
RCS PARIS 329 255 046
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8
Agrément AMF numéro GP 07000043 du 10/07/2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE

AEW CILOGER